



Police Municipale - Elne (66200)

Rapport n°PV202200051

du 28/02/2022

Objet :

Constat d'affichage

Pièces jointes :

20220228_114350 2.0
20220228_115247 2.0
20220228_115259
20220228_131254
20220228_131421
20220228_131209
20220228_131212
20220228_131217
20220228_131344
20220228_114344

République Française

Rapport Administratif

Le 28 février 2022, nous constatons, dans le cadre de la procédure de Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité n°3 du PLU, plusieurs affichages sur panneaux, aux lieux suivants:

- hall d'entrée de la Cité administrative, 14, boulevard Voltaire à Elne,
- hall de sortie, aile est, de la cité administrative, 14, boulevard Voltaire à Elne,
- à l'entrée du service urbanisme, Cité administrative, 14, boulevard Voltaire à Elne,
- à l'angle de l'avenue du 27 mai 1943 et de la rue François Mitterrand à Elne,
- route de Perpignan, à proximité du garage "RENAULT" à Elne.

L'affichage est réalisé, à la vue du public sur des panneaux d'affichage aux lieux susnommés.

Ce constat est matérialisé par la prise de clichés photographiques joints au présent rapport d'information administratif.

Fait et clos le 28 février 2022 à Elne

Le rédacteur :

- JAMPY William (06503 - Brigadier Chef Principal)



Lieu :

- 66200 Elne
-

TRANSMISSIONS

Vu et transmis le 28 février 2022 par Brigadier Chef Principal JAMPY William à :

- Monsieur le Maire de la Commune d'Elne,
- Aux archives de la Commune d'Elne.

Annexes

Annexe n°1 - 20220228_114350 2.0







AVIS AU PUBLIC
DECLARATION DE PROJET IMPORTANT AINSI EN
COMPATIBILITE POU PUI
LANCLEMENT DE LA CONCERTATION



Par délibération du 15 décembre 2021, il a été décidé de procéder au lancement de la concertation et de son prolongement dans le cadre de la procédure de déclaration de projet important ainsi en compatibilité PUI du PLU de la Commune d'ETEN, en application de l'article L1033-1 au code de l'urbanisme.

L'objectif de cette concertation est d'identifier les enjeux globaux liés au projet, de la création de la ZAC et de son prolongement ainsi que de la mise en œuvre de la BAC et de l'élaboration de la charte relative à l'habitat et au quartier relatif à l'habitat et à l'urbanisme d'aménagement ainsi que la production de documents ainsi que par le biais de réunions publiques et de réunions individuelles.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de déclaration de projet important ainsi en compatibilité PUI du PLU de la Commune d'ETEN, en application de l'article L1033-1 au code de l'urbanisme, est soumis à l'avis du public. Les observations et propositions des citoyens sont recueillies et prises en compte dans le cadre de la procédure de déclaration de projet important ainsi en compatibilité PUI du PLU de la Commune d'ETEN, en application de l'article L1033-1 au code de l'urbanisme.

LES HABITANTS



LES VISITEURS











